Rédaction	Approbation	Validation
Nom et Fonction : LE CRUGUEL SEBASTIEN (LABO Biologistes) Date 10/12/2019	Nom et Fonction : BROUSSIN MATHILDE (LABO Approbateur) Date 10/12/2019	Nom et Fonction : CARIOU MARIE ESTELLE (LABO Biologistes) Date 10/12/2019

Historique du document

Version, Date de révision et Commentaires
05 30/12/2019 Révision générale, suppression sachet thermique pour gaz du sang 02 - 30/06/2014 - Reprise PRA-GEN-M-001 03 - 05/02/2016 - Nouvelle organisation des bons de demandes, ajout des conditions de prélèvement sur chambre implantable 04 - 07/03/2017 - Ajout des conditions de l'état de jeûn

LABORATOIRE du GHBS (Lorient / Quimperlé)
Laboratoire de Biologie Médicale

Attention!
Le Manuel de prélèvement est mis à jour régulièrement.
Il est vivement déconseillé de :
- télécharger ce fichier sur tout poste de travail
- d'imprimer ce fichier (il est possible d'imprimer ponctuellement une page à condition de la détruire dans les 24 heures).

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

SOMMAIRE

REGLES DE BONNES PRATIQUES

1 ETAPES D'UN PRELEVEMENT POUR ANALYSE DE BIOLOGIE
2 MATERIEL DE PRELEVEMENT
3 BONS DE DEMANDE D'EXAMENS DE BIOLOGIE
4 IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON ET DES BONS DE DEMANDE
5 ACHEMINEMENT
6 NON CONFORMITES

FICHES DE PRELEVEMENTS

Fiche 1 - Prélèvement sanguin veineux
Fiche 2 - Prélèvement sanguin par micro méthode pédiatrique
Fiche 3 - Prélèvement pour gaz du sang
Fiche 4 - Prélèvement urinaire

ANNEXES

Annexe 1 – Tableau logistique transport depuis les sites extérieurs - Lorient
Annexe 2 – Tableau logistique transport depuis sites extérieurs – Quimperlé

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

1 ETAPES D'UN PRELEVEMENT POUR ANALYSE DE BIOLOGIE

Prescription d'une analyse de biologie médicale
Vérifier la prescription (nom de l'analyse, type d'échantillon à prélever)

↓

Consulter le guide de prélèvement (si besoin) pour connaître :
- Conditions de préparation du patient
- Type de tube ou de contenant
- Conditions d'acheminement (température, délai, …)
- Conditions particulières (heure ou jour de prélèvement, …)
- les éventuels renseignements cliniques et thérapeutiques à fournir

↓

Informer le patient du soin
Choix du matériel adapté au type d'analyse et au patient
Hygiène des mains

↓

Vérifier l'identité du patient
- Faire décliner : nom et nom de naissance, prénom, date de naissance
Si impossible (pour les patients hospitalisés), se référer au bracelet d'identification

↓

Réaliser **une antisepsie cutanée si nécessaire**
- Choix de l'antiseptique
- Respecter le temps de contact

↓

Réaliser le prélèvement selon la fiche de prélèvement
- Respecter les précautions standards : port de gants, élimination de déchets, prévention AES

↓

Etiqueter l'échantillon au chevet du patient

↓

Remplir le bon de demande
- Noter la date + heure + minutes, nom du préleveur, nom du prescripteur, renseignements cliniques et thérapeutiques indispensables

Valider informatiquement le prélèvement si prescription connectée
- corriger si besoin l'heure de prélèvement

↓

Acheminer au laboratoire
- Respecter les délais et conditions de température
- Signaler l'urgence

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

2 MATERIEL DE PRELEVEMENT

Matériel spécifique

- Il correspond aux divers **contenants** (tubes, flacons, …) **et aux dispositifs à prélèvement.**
- Il est **indiqué dans le guide de prélèvement.**

Bien vérifier la **date de péremption** avant utilisation.

Certains matériels sont à récupérer au laboratoire selon les besoins ponctuels.

En cas d'anomalie constatée lors de l'utilisation de ces dispositifs (tubes pour prélèvement sanguin, flacons d'hémoculture, flacons ou autres contenant pour échantillon biologique), faire une **déclaration de réactovigilance** : remplir fiche d'évènement indésirable institutionnelle.
Cette fiche renseignée (avec l'identification exacte du DMDIV, n° de lot et descriptif de l'incident) est transmise au correspondant local de réactovigilance (ou son suppléant).

Pour toute information complémentaire sur les vigilances, adresser un mail à l'adresse sec.hemovigilance2@ghbs.bzh

Conserver le dispositif concerné pour envoi éventuel au fournisseur (après concertation avec le correspondant de réactovigilance du laboratoire).

Matériel non spécifique

Matériel de protection
Matériel d'hygiène et d'antisepsie
Matériel d'élimination des déchets

3 BONS DE DEMANDE D'ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE

Urgences vitales (bon Rose)
Urgences et Permanence des soins (PDS) (bon Bleu)

Routine / Demande prioritaire

- **Biochimie / Hormonologie / Marqueurs / Toxicologie** (bon Saumon)
- **Hématologie / Hémostase** (bon Blanc)
- **Microbiologie** (bon Vert)
- **Sérologie / Biologie moléculaire** (bon Jaune)
- **Analyses expédiées** (bon Mauve)

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

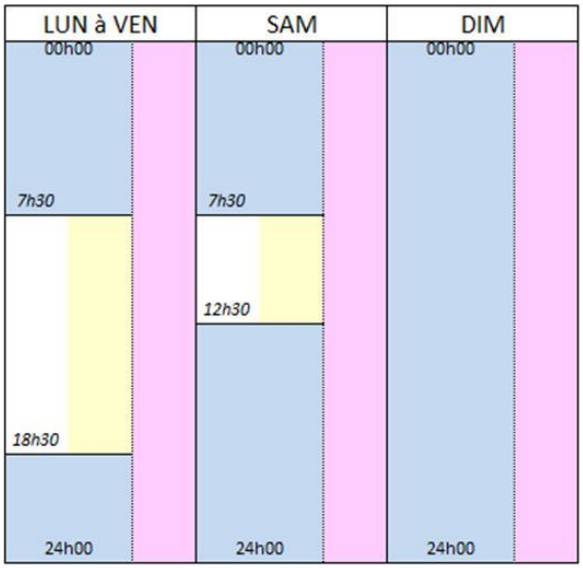

- **En Bactériologie : 1 sachet par prélèvement**
- **Expéditions : 1 sachet à part**
- **Pochette thermique pour le 4°C**

1- Urgences vitales :

- **Prévenir impérativement le laboratoire** (N° poste : Cf. bon de demande)
- Transmettre le N° de téléphone et nom pour rendu des résultats

2- Permanence des soins :

- **EXCLUSIVEMENT Bon Bleu**
- Sachet transparent
- De 18h30 à 7h30 / samedi 12h30 au lundi 7h30
- **Toute autre demande se fera après acceptation par le biologiste**

3- Demandes prioritaires (bilan traités en priorité au laboratoire) :

- Sachet jaune
- Préciser la priorité en cochant la case sur le bon (analytique, organisationnelle, thérapeutique)
- Bons de biochimie, hématologie, AES

4- Routine :

- Sachet transparent
- Tous les bons

Ces bons de demande sont revus régulièrement.
Attention : les couleurs de bouchon des tubes pour prélèvement sanguins sont données à titre indicatif et peuvent changer avant la mise à jour du bon de demande **(se référer au guide de prélèvement)**.
Les services de soins et autres préleveurs sont prévenus de tout changement.

Identifications patient / prescripteur / préleveur

Elles doivent être notées clairement et sans ambiguïté,

- avec **une étiquette codes à barre**, pour :
  - L'identité du patient (nom, nom de naissance et prénom) et sa date de naissance
  - Le numéro d'identification patient
  - Le service demandeur
  - Le nom du prescripteur
- De façon manuscrite pour :
  - Le nom et la fonction du préleveur

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

Date et heure de prélèvement

La date du prélèvement doit être notée sur la ligne prévue à cet effet.
L'heure exacte du prélèvement doit être notée en cochant les cases du bon prévu à cet effet (par tranche de 5 minutes, au plus proche)

Cocher sur le bon de demande

- La ou les analyse(s) prescrite(s) en cochant en diagonale ou par une croix
- Au stylo noir
- Sans écrire dans les marges, ni sur les codes à barre en bas du bon
- Pour les diurèses, graphiter les cases « l, dl, cl, ml »

Les analyses ne figurant sur aucun bon de demande d'analyses doivent être clairement notées au dos de bon de demande « Analyses expédiées », dans l'encadré du haut.

Renseignements cliniques et thérapeutiques

- Ils sont indispensables à la bonne prise en charge des prélèvements et à l'interprétation des résultats (Cf. guide de prélèvement)
- Ils doivent être notés aux endroits prévus à cet effet sur les bons de demande ou sur les formulaires associés

Autres renseignements indispensables

Il est important de noter au dos du bon de demande, dans l'encadré « Renseignements », tout problème ou situation particulière lié au prélèvement :

- prélèvement difficile
- prélèvement effectué côté perfusion ou sur cathéter / chambre implantable
- patient non à jeun
- problème avec un tube de prélèvement

Patients externes

La prise en charge des analyses pour les patients non hospitalisés n'est faite que si les prélèvements sont accompagnés d'une ordonnance datée, signée par le médecin prescripteur.
Les renseignements cliniques et thérapeutiques indispensables à la bonne prise en charge du prélèvement sont notés sur l'ordonnance soit par le médecin prescripteur lors de la rédaction de l'ordonnance, soit lors de la prise en charge des prélèvements par l'infirmière.

Modalités pour le rajout d'examens sur un échantillon déjà prélevé

A la suite d'une prescription, des examens peuvent être ajoutés sans qu'il soit nécessaire de prélever le patient à nouveau, uniquement si les conditions suivantes sont respectées :
- le délai pour prescrire cet examen complémentaire n'est pas dépassé (cf guide de prélèvement)
- les conditions de conservation et le volume nécessaire d'échantillon biologique ont été vérifiés
Ces conditions seront vérifiées par le laboratoire avant acceptation du rajout d'examen.

Pour une bonne traçabilité des ajouts de prescription, veuillez transmettre par pneumatique (site de Lorient), par coursier (site de Quimperlé) ou par fax (sites extérieurs) un bon de demande ou une ordonnance conforme (avec prescripteur, date et heure) avec la mention « ajout ».
Les délais d'acceptation des rajouts sont notés dans le guide de prélèvement.

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

Bonne pratique d'utilisation des bons de demande (exemples de bons présentés ci-dessous à titre indicatif, la version des bons en circulation peut différer)

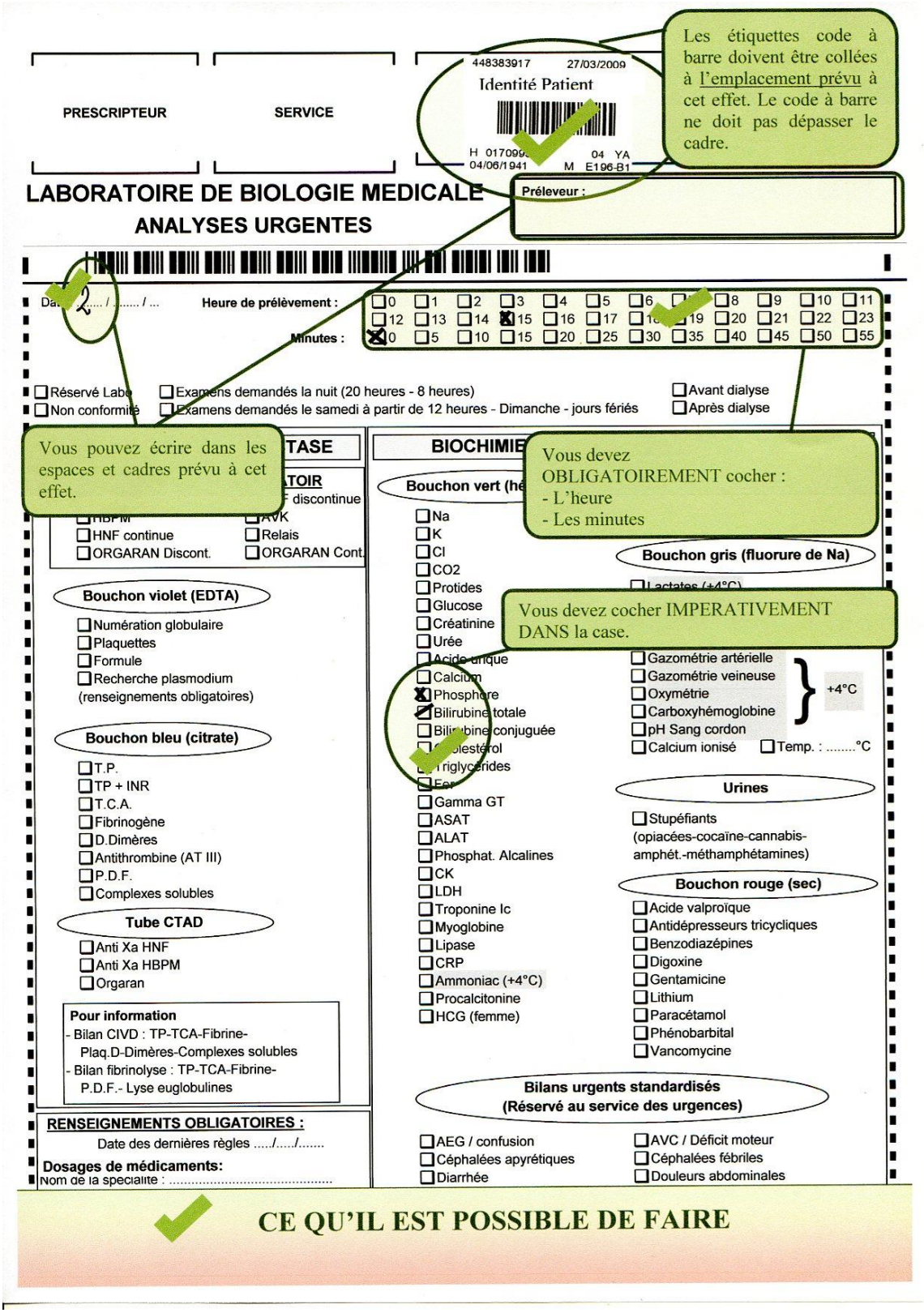

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

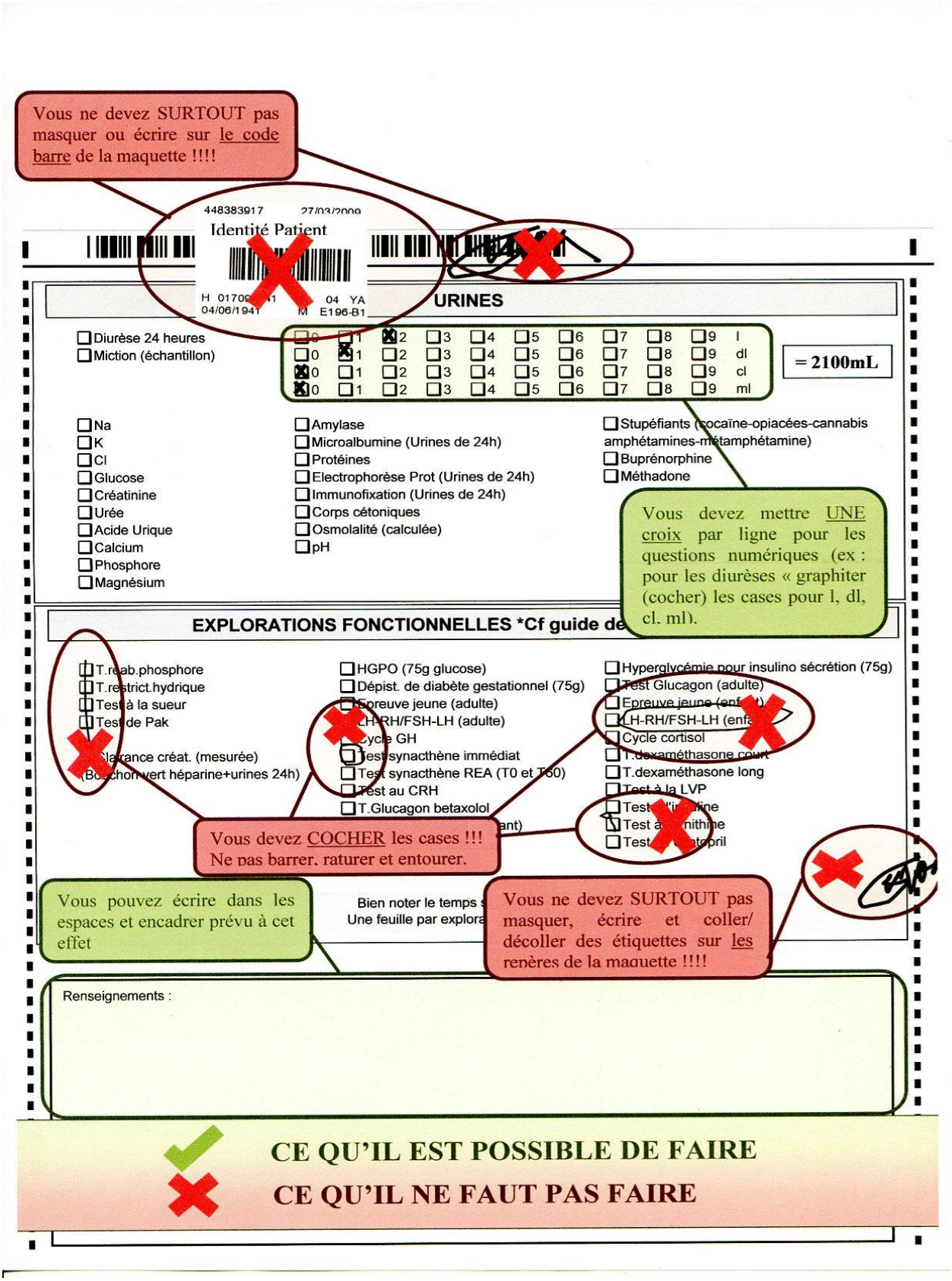

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

4 IDENTIFIER L'ECHANTILLON ET LE BON DE DEMANDE

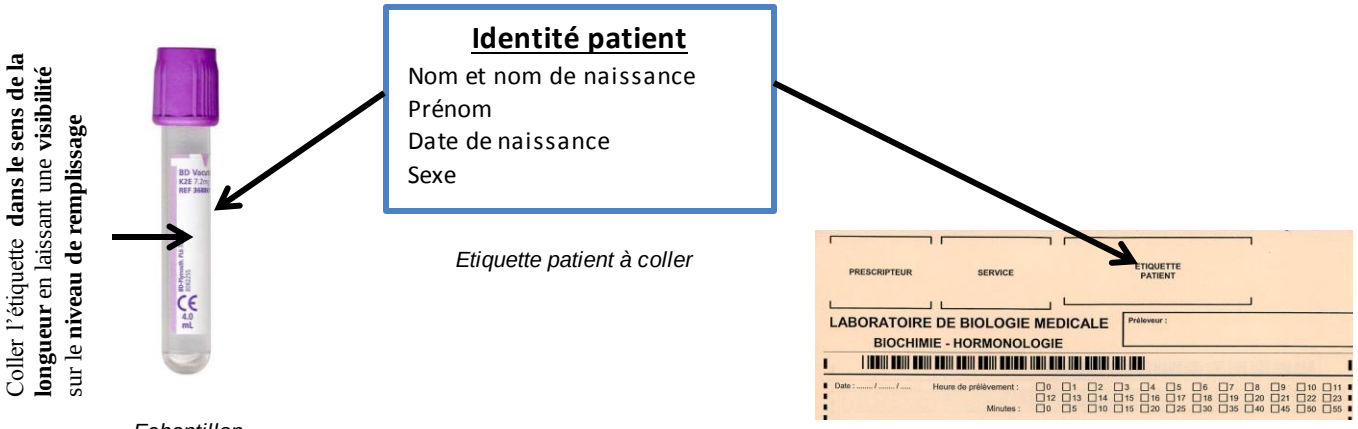

Etiquette patient à coller

Echantillon

Bon de demande

L'absence d'identification de l'échantillon est un critère majeur de non-conformité (identitovigilance).
Une **dérogation** est acceptée pour les prélèvements irremplaçables et précieux **sous réserve que le préleveur rectifie l'étiquetage** permettant de dégager la responsabilité du laboratoire (Cf critères de non conformités ci-après).

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

5 ACHEMINEMENT DES ECHANTILLONS

- Vérifier la bonne **étanchéité** du récipient
- Mettre les **échantillons non souillés** dans le sachet et le fermer correctement
- Mettre la feuille de prescription pliée en 2 dans la poche extérieure (étiquettes visibles)

Sachets de transport 4°C

Pochette thermique pour transport

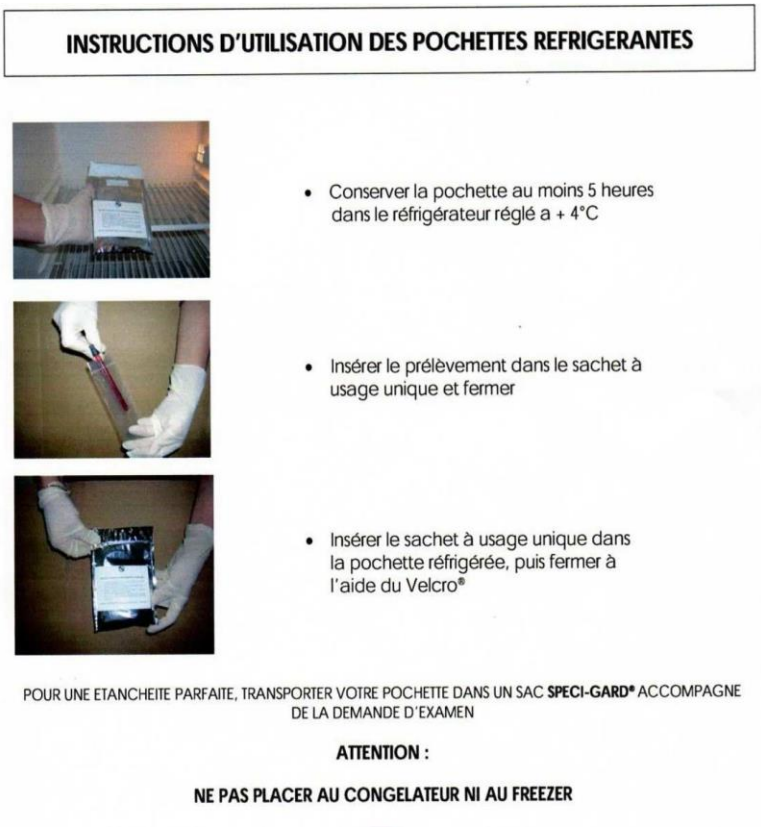

- **Acheminer les prélèvements :**
  Pour le site de Lorient (Scorff) : par les pneumatiques
  Pour le site de Quimperlé : dépôt au laboratoire
  Pour les sites et établissements extérieurs : utiliser les navettes prévues
- **Privilégier l'acheminement rapide des prélèvements**
- Un **délai maximum** après le prélèvement est exigé pour l'acheminement et est précisé sur le guide de prélèvement
- Des conditions particulières de **température**, de **protection contre la lumière** sont nécessaire pour certaines analyses (Cf. guide de prélèvement).
- Concernant les prélèvements à visée microbiologique, de manière générale, le délai le plus court possible est à privilégier lorsque l'échantillon n'est pas prélevé dans un milieu de transport. Le milieu de transport est parfois obligatoire (Cf. guide de prélèvement).

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

6 NON CONFORMITES

La vérification de la conformité des échantillons et des demandes s'effectue dès réception des échantillons, selon des critères prédéterminés :

Conformité du Prélèvement	➢ **Identité du patient** sur l'étiquette ou mention manuscrite sur l'ordonnance **(Nom / Prénom / Date de naissance / Sexe)** ➢ **Identification du service / médecin prescripteur** : Etiquette ou mention manuscrite sur prescription et échantillon **(UF / Nom du médecin prescripteur ou étiquette générique pour des fonctions spécifiques (ex : médecin urgentiste, interne, sage-femme, ….))** ➢ **Identité du préleveur** : mention manuscrite sur le bon ou l'ordonnance ➢ **Choix du récipient** (anticoagulant, flacon bactériologie, milieu de transport) ➢ **Mention du site anatomique d'origine (bactériologie)** : mention manuscrite sur le bon ou l'ordonnance
Conformité de la Prescription	➢ **Date et Heure de prélèvement** : cochage sur le bon ou mention manuscrite sur l'ordonnance ➢ **Volume de l'échantillon** (hémostase) ➢ **Adéquation de l'identité entre les échantillons et la prescription** ➢ **Adéquation du nombre de tubes / demande** (tubes absents ou surnuméraires) ➢ **Présence des renseignements cliniques et thérapeutiques** (hémostase, bilan thyroïdien, toxicologie, pharmacologie) : blocage des bons sur ScanBac (hémostase)
Conformité du Transport	➢ **Règles d'emballage** (sachets de transport fermés) ➢ **Température :** selon indication sur le bon ou le guide de prélèvements **(Pochette thermique si 4°C)** ➢ **Délais :** selon indications définies dans le guide de prélèvement

Le service et/ou le prescripteur est prévenu en cas de non-conformité majeure.
La non-conformité apparaîtra sur le compte rendu d'analyse et le serveur de résultat.

Dans certains cas, le prélèvement devra être refait.

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

PRELEVEMENT SANGUIN VEINEUX

A- PREPARATION DU PATIENT (Cf. Guide de prélèvement)

Etat de jeun : **Jeun de 8 à 12h après un repas léger. Il est possible de boire de l'eau.**

Respecter les recommandations en terme de **moment de prélèvement** (ex : surveillance traitement anticoagulant, dosage de médicaments, …).

B- MATERIEL

Aiguille de prélèvement Vacutainer ou Unité de prélèvement

Tubes à choisir en fonction de l'analyse prescrite (Cf. guide de prélèvement)

Tube de purge (bouchon transparent) ***(Tube sec pour site Quimperlé)***	**Il ne doit être utilisé que si « unité à ailette » employée et que le bilan comprend des analyses d'hémostase (tube citraté bouchon bleu)**		
Tube **CITRATE** (bouchon **bleu**)		Tube **FLUORURE de potassium** (bouchon **gris**)	
Tube **SEC** (bouchon **rouge**)		Tube pour vitesse de sédimentation	
Tube **HEPARINE** (bouchon **vert**)		**Flacon HEMOCULTURE**	Flacon aérobie Flacon anaérobie
Tube **EDTA** (bouchon **violet**)			

En cas **de prélèvement difficile, des tubes à volume et vide réduit** sont disponibles au laboratoire sur demande explicite.

Recommandations

1- Pas d'antisepsie à l'alcool pour dosage alcoolémie

2- Le prélèvement artériel avec ou sans cathéter est convenable

3- Le prélèvement à la seringue n'est pas recommandé

4- Prélèvement sur **cathéter installé** ou lors de la pose d'un cathéter **: Faire une purge** (tube de purge) du cathéter avant le remplissage des tubes (but = éviter l'hémolyse) :
   - Cathéter = 1 tube
   - Cathéter avec prolongateur : 2 fois le volume mort, 6 fois pour les tests de coagulation
   - Eviter de prélever sur une voie en place ayant déjà été rincée ou perfusée avec de l'héparine.

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

5- Le prélèvement **sur chambre implantable** est **non recommandé**
Si cela ne peut être évité, afin d'éviter de prélever des éléments fixés au dispositif (médicaments, électrolytes, …) :
- Rincer le dispositif avec 10 à 20 ml de NaCl 0,9%
- Purger (tube de purge) avec un volume de 7 à 10 ml de sang en moyenne (3 / 4 tubes)

6- A proscrire : le prélèvement en aval d'une perfusion

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

C- MODE OPERATOIRE DU PRELEVEMENT – REGLES DE BONNES PRATIQUES

1- Choix du dispositif
- En priorité : Aiguille Vacutainer en direct
- Si patient difficile à prélever ou si hémoculture : Unité de prélèvement à ailette

2- Vérification de l'identité en la faisant énoncer par le patient (sinon bracelet)

3- Choisir si possible une veine de gros calibre (pli du coude > arcade de la main)
Ne pas prélever sur un bras perfusé. Eviter sur cathéter et chambre implantable

4- Antisepsie cutanée avec un mouvement circulaire. Ne jamais palper le site après désinfection

5- Pose du garrot peu serré, **maintenu moins d'1 minute**

6- Tendre la peau pour faciliter la pénétration de l'aiguille et pour immobiliser la veine
Ponction de la veine**,** bras en **position déclive**

7- Respecter l'ordre de prélèvement des tubes

8- Percuter le 1er tube selon l'ordre de prélèvement et sans tourner le tube sur l'aiguille

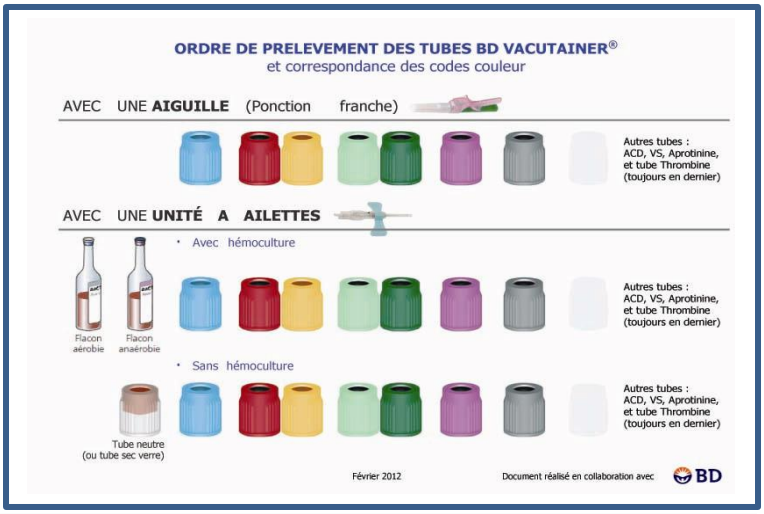

9- Desserrer le garrot → *Influence fortement la concentration de certains paramètres et risque d'hémolyse*

10- Vérifier le bon remplissage du tube (jusqu'au trait minimum)

11- Homogénéisation par 6 à 8 retournements entre chaque tube

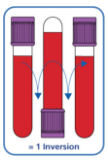

Importance du ratio et du mélange sang / additif

12- Mettre **le pansement en comprimant pendant un temps suffisant** pour que le clou hémostatique se forme

13- Activer la sécurité pour neutraliser l'aiguille
14- Etiqueter le(s) tube(s) **au chevet du patient**
15- Préciser l'heure réelle de prélèvement et le **nom du préleveur** sur le bon de demande

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

PRELEVEMENT SANGUIN PAR MICROMETHODE PEDIATRIQUE

A- OBJECTIF

Il s'agit d'optimiser le prélèvement sanguin veineux ou capillaire des nouveaux nés et nourrissons afin de minimiser les quantités de sang prélever.

B- MATERIEL

1- Veines de petit calibre (nouveau né / nourrisson)

Microtube hépariné 500µl (bouchon **vert**)

Microtube sec 1,1ml (bouchon **rouge**)

Microtube EDTA 500µl (bouchon **violet**)

Microtube fluorure 300µl (bouchon **gris**)

Seringue pédiatrique à gaz du sang 1ml
(Volume minimum nécessaire 0,2ml)

2- Enfants, sans difficulté de prélèvement (tubes à volume et vide réduit)

Tube pédiatrique EDTA (3ml)

Tube pédiatrique citraté (1,8ml)

Tube pédiatrique hépariné (2ml)

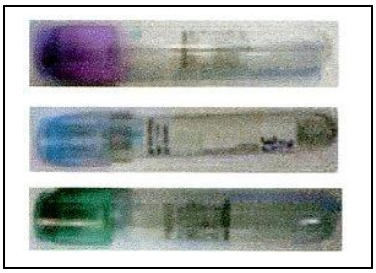

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

C- MODE OPERATOIRE DU PRELEVEMENT

1- Le prélèvement capillaire

- Accroître la température (jusqu'à 38°C ou 40°C) ➔ Vasodilatation des capillaires ➔ Augmentation du volume de sang

- Choisir le site de ponction en fonction de l'âge et du poids (Recommandation OMS)

	Prélèvement au talon	**Prélèvement au doigt**
Age	Avant 6 mois	Après 6 mois
Poids	3 à 10 kg	Plus de 10 kg
Positionnement de la lancette	**Surface plantaire latérale** *Jamais partie postérieure du talon (risque de heurter l'os)*	Sur le **côté de la partie charnue du doigt,** Perpendiculaire aux lignes de l'empreinte digitale
Doigt recommandé		**Majeur ou Annulaire** *Eviter l'index et le pouce car callosités et éviter le petit doigt car tissus très fins.*
Profondeur d'incision	Maximum 1mm	6 mois à 8 ans : 1,5mm Plus de 8 ans : 2,4mm

- Utiliser un auto-piqueur adapté (*attention de ne pas utiliser l'auto-piqueur pour glycémie capillaire*)
- Ne pas presser le doigt ➔ *Risque d'hémodilution = Résultats faussés*
- Rejeter la 1ère goutte
- Respecter l'ordre des tubes suivant (Valable uniquement pour le sang CAPILLAIRE)

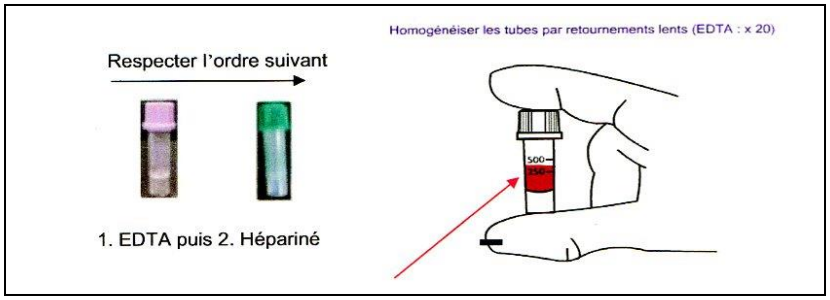

- Remplir par écoulement **entre 2 traits** pour permettre l'homogénéisation
  Ne pas chercher à récupérer une goutte qui serait tombée loin du site de ponction : *Risque de sang coagulé et hémolysé*
- **Homogénéiser par 20 retournements**
- Comprimer avec une compresse sèche

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

2- **<u>Le prélèvement veineux</u>** (Se référer au mode opératoire « Prélèvement sang veineux »

Particularité du prélèvement sanguin veineux en pédiatrie nourrissons :

- Immobiliser l'enfant à l'aide d'une autre personne (parents, aide soignants, IDE, …)
- Possibilité de faire un garrot avec la main pour les nourrissons

Le prélèvement sanguin veineux direct avec système sous vide est à privilégier

Le prélèvement à la seringue n'est pas recommandé, mais s'il est nécessaire, les points suivants doivent être respectés :

- Avant utilisation, actionner le piston de la seringue pour assurer la liberté de mouvement
- Adapter la taille de la seringue à la quantité de sang prélevée
- Transférer le sang dans le tube **immédiatement** après le prélèvement
- Lors du remplissage du tube, **incliner** le tube de façon à ce que le sang **coule doucement le long de la paroi** du tube
- **Ne pas appuyer sur le piston pendant le transfert** dans le tube sous vide

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

PRELEVEMENT POUR ANALYSE DES GAZ DU SANG

A- OBJECTIF

Prélever du sang artériel pour mesurer les PaO2, PaCO2, SaO2, PH, la co-oxymétrie (Met-Carboxy- Oxy- hémoglobine) calculer HCO3- et excès de bases… et évaluer l'efficacité du système respiratoire.
La mesure des gaz du sang permet d'apprécier l'importance des variations physio-pathologiques liées au système cardio-pulmonaire ainsi que les troubles d'origine métabolique.

Quand prélever ?

- Gazométrie avec O2
  Si oxygénothérapie nasale : 30 mn après le dernier réglage
  Si ventilation assistée : 10 mn après le dernier réglage
- Gazométrie sans O2
  Si oxygénothérapie : 10 mn après l'arrêt de l'oxygène

B- MATERIEL

- Antiseptique
- Seringue à gaz du sang, à usage unique, avec héparine tamponnée, montée avec l'aiguille sécurisée (aiguille 21G et 23G)
- Pochette thermique 4°C

C- MODE OPERATOIRE

- Choisir l'artère à ponctionner : artère radiale, éventuellement humérale ou fémorale
- Repérer le pouls
- Pratiquer une antisepsie de la peau
- Pousser le piston de la seringue à fond (afin de rassembler un maximum d'héparine à l'entrée de la seringue)
- **Prérégler la seringue en ajustant le piston sur le volume à prélever** (volume recommandé **entre 1 et 2 mL**)
- Rabattre le système de sécurité vers l'arrière
- Retirer le protecteur de l'aiguille
- Repérer de nouveau l'artère à 2 doigts en tendant le poignet
- Ponctionner obliquement (avec un angle de 30° à 45°), la pointe de l'aiguille face au courant artériel, biseau en haut jusqu'à l'apparition de sang pulsé dans la seringue
- **Laisser la seringue se remplir sans toucher au piston**
- Lorsque le sang atteint le piston :
  - Retirer l'aiguille
  - Rabattre le système de protection vers l'avant
  - Faire comprimer immédiatement l'artère pendant 2 à 5 mn (10 mn si traitement antiagrégant ou anticoagulant) avec une compresse imbibée d'antiseptique
- Dévisser et jeter l'aiguille sécurisée dans le conteneur coupant tranchant
- **Purger immédiatement la seringue des bulles d'air** éventuelles (sans tapoter) ➔ *Important sinon paramètres de pO2 biaisés*
- Visser le bouchon sur la seringue tenue verticalement, embout en haut
- **Mélanger l'échantillon en le faisant tourner entre les paumes des mains 5 sec.** ➔ *Important sinon formation de caillot et résultats faussés*
- Etiqueter devant le patient après contrôle de son identité
- Vérifier que la seringue est bien bouchée

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

- Placer la seringue dans un **sachet de transport bleu ou jaune** (urgent)
- Remplir le bon de demande en **indiquant la température du patient et si la gazométrie est avec ou sans O2**
- Placer le bon de demande dans la poche kangourou du sachet

- **Acheminer rapidement < 30 mn** ➔ *Important sinon résultats biaisés*

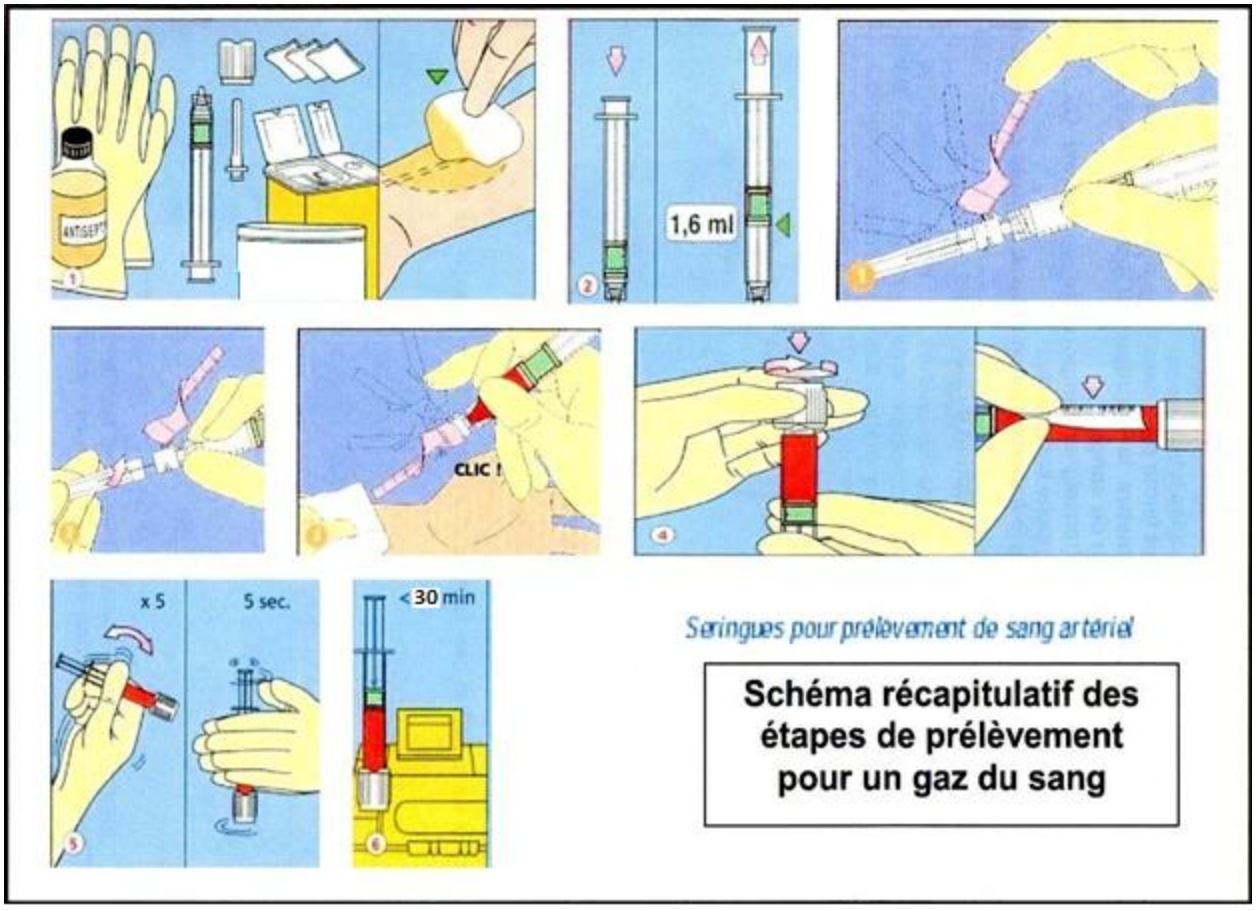

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

PRELEVEMENT URINAIRE

A- URINES DES 24 HEURES

- Elles se prélèvent de **8h à 8h le lendemain**, en jetant les 1ères urines du réveil du 1er matin

- **Transmettre au laboratoire un échantillon des urines de 24h (tube bouchon beige)**
- Pour certains examens (Cf. guide de prélèvement) la totalité des urines de 24h est demandé. Dans ce cas transmettre le flacon de 3 litres (Ne pas utiliser le pneumatique)
- Il est impératif que la **diurèse soit notée sur le bon de demande ou l'ordonnance**.

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

B- ECHANTILLON D'URINE (Biochimie, Examen Cytobactériologique, Biologie moléculaire)

- Le prélèvement se réalise selon le protocole ci-dessous :
  - un flacon de recueil de 120ml (flacon bouchon bleu)
  - transmettre au laboratoire le tube urine bactériologie (bouchon kaki) ou biochimie (bouchon beige)

- Vérifier sur le guide de prélèvement, les conditions de recueil (état du patient lors du recueil, toilette intime, élimination 1er jet, ….)

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

Annexe 1 :
Tableau logistique transport depuis les sites et établissements extérieurs – Lorient

***Transport* : Organisation des navettes sur les différents sites (Addictologie, Kerlivio, Kerbernès, La Colline)**

Site	Du Lundi au Vendredi						Samedi			Dimanche / Jours fériés	
	GHBS + Prestataire pour transports urgents.						Prestataire			Prestataire	
Traitement des endoscopes et UDTMR	GHBS	7h30	/	/	/	/	TB Carré Jeffroy	/	/	TB Carré Jeffroy	/
CS ORL Hennebont		8h00	/	/	/	/		/	/		/
Maison de retraite La Colline		8h00 (Mardi)	/	/	/	/		/	/		/
Kerlivio		8h30	11h15	14h00	15h15			8h45			8h45
Laboratoire Lorient		9h00	9h40	12h00	14h45	15h30		9h00	9h45		9h00
Kerbernes		9h15	11h45	14h30	/	/		/	9h30		/
Addictologie		9h30	/	/	/	/		/	/		/

NB: Plus de passage planifié après 14h30 sur Kerbernes / Utilisation de THEO

Transport : Kerpape → Laboratoire Lorient
CHS Charcot → Laboratoire Lorient

NAVETTES "PRELEVEMENTS" – Etablissements extérieurs

Du Lundi au vendredi hors férié			NAVETTES	SAMEDI	DIMANCHE OU FERIE	
09 H 00	KERPAPE	Vaguemestre	5 J/7J	Demande en urgence - TB SERVICES		
12 H 00	KERPAPE	Vaguemestre	5 J/7J			
16 H 00	KERPAPE	Vaguemestre	5 J/7J			
10 H 00	CHS Charcot	Coursier	5 J/7J	Demande en urgence – Coursier Charcot ou Transport privé		

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.

Annexe 2 – Tableau logistique transport depuis sites extérieurs – Quimperlé

Du lundi au vendredi hors férié					Samedi		Dimanche ou férié	
Horaire	**Service**	**Local de stockage**	**Prestataire**	**Navettes**	**Horaire**	**Prestataire**	**Horaire**	**Prestataire**
08 H 30 & 13 H 45	**Laïta**	**Local décontamination**	**Chauffeur S.I**	**5j/7j**	**08 H 30**	**Chauffeur Service Intérieur**	**Pas de navette**	
	Isole	**Local courrier**						
	Bois Joly 1	**Salle de soins**						
	SSR Gériatrique	**Salle de soins**						
08 H 15 **10 H 15**	**Moëlan**	**Local courrier**	**Chauffeur S.I**	**5j/7j**	**Pas de navette**		**Pas de navette**	
08 H 45 **14 H 00**	**Kerglanchard**	**Bureau accueil**	**Chauffeur S.I**	**5j/7j**	**08 H 45**	**Chauffeur S.I**	**Pas de navette**	
09 H 00	**Psycho-G**	**Salle de soins**	**Chauffeur S.I**	**5j/7j**	**Pas de navette**		**Pas de navette**	
Sur demande	**J.B Pussin**	**Bureau Infimier**	**Chauffeur S.I**	**Sur demande**	**Pas de navette**		**Pas de navette**	

Trajet des navettes

Villeneuve ➔ Bois Joly ➔ Kerglanchard ➔ PsychoG ➔ Laboratoire
Arrivée au laboratoire : Lundi au Vendredi 09H15 et 14H30 / Samedi, Dimanche et Jours fériés 08H50

Villeneuve ➔ Moelan ➔ Laboratoire
Arrivée au laboratoire : 08H30 et 10H30

Ce document est la propriété exclusive du laboratoire du GHBS. Il ne peut être communiqué ou divulgué à des tiers sans l'autorisation du RQ. Seule la version électronique fait foi.